



# Conseil régional de l'Ontario de 2024

---

**6 et 7 décembre 2024**  
*Toronto (Ontario)*

## Message de la présidente et de la directrice du Conseil régional de l'Ontario

Chères sections locales d'Unifor en Ontario;

Nous avons le plaisir de vous annoncer que le Conseil régional de l'Ontario (CRO) de 2024 se tiendra en personne à l'hôtel Sheraton Centre Toronto, à Toronto, du 6 au 7 décembre 2024. Veuillez vous assurer que les déléguées et délégués pourront participer jusqu'à la levée de la séance le samedi 7 décembre à 17 heures, et donc à retourner chez eux le dimanche 8 décembre 2024.

Depuis le dernier Conseil régional de l'Ontario, notre syndicat a connu bien des hauts et des bas. Nous avons assisté à la victoire de la législation fédérale contre les briseurs de grève, à la ratification par les unités de nos magasins d'alimentation de conventions collectives historiques qui ont servi de modèle et de cadre à d'autres, ainsi qu'à des investissements importants dans

divers secteurs manufacturiers. Nous avons été témoins de suppressions d'emplois massives dans les médias et chez les journalistes, d'employeurs qui continuent à préférer le harcèlement et l'intimidation à la table des négociations et de longues périodes de grève inutiles.

Cette année, le conseil mettra l'accent sur les priorités les plus urgentes pour nos sections locales et nos membres en Ontario. Les déléguées et délégués auront l'occasion de nouer des liens, de se familiariser et d'approfondir notre militantisme unifié, au moment où nous fermons la porte sur 2024 pour nous tourner vers 2025.

Nous encourageons les sections locales à soutenir la participation de membres de groupe méritant l'équité en choisissant une représentation axée sur l'équité (femmes, travailleuses et travailleurs noirs, autochtones et de couleur, travailleuses et travailleurs ayant des incapacités, LGBTQ et jeunes travailleuses et travailleurs de 35 ans ou moins) au sein de leur délégation. Compte tenu de notre engagement continu à l'égard de l'équité, nous demandons aux sections locales d'utiliser leur droit d'envoyer des déléguées et délégués spéciaux accordé en vertu des règlements du Conseil régional de l'Ontario.

De plus, en vertu de ses règlements, le Conseil régional de l'Ontario tiendra des élections afin de pourvoir les postes vacants suivants pour la durée restante d'un mandat d'un (1) an : Comité permanent du programme d'aide aux familles des employés (1), et Comité permanent des jeunes travailleuses et travailleurs (1).

L'inscription au Conseil régional de l'Ontario est gratuite, mais elle doit être effectuée à l'avance via notre système d'inscription en ligne. L'information relative à l'inscription de votre section locale a été envoyée par courriel.

Au plaisir de vous voir à Toronto!

En toute solidarité,

**Shinade Allder**  
Présidente du Conseil régional de l'Ontario

**Samia Hashi**  
Directrice de la région de l'Ontario

## Ordre du jour provisoire

### Mercredi 4 décembre 2024

- Atelier sur la santé et la sécurité à 11 h.  
[\\*Les places sont limitées, l'inscription est obligatoire.](#)
- Réunion des présidentes et présidents à 13 h

### Jeudi 5 septembre 2024

- Réunions des conseils sectoriels et industriels
- Réunions des comités permanents
- L'inscription au Conseil régional de l'Ontario débute à 12 h.

### Vendredi 6 décembre 2024

- L'inscription au Conseil régional de l'Ontario débute à 7 h 30.
- Ouverture de la séance à 9 h
- Rapport de la directrice de la région de l'Ontario
- Rapport de la présidente du Conseil régional de l'Ontario
- Rapport financier du secrétaire-trésorier du Conseil régional de l'Ontario
- Débat sur les résolutions et recommandations
- Candidatures
- Présentations des comités permanents du Conseil régional de l'Ontario
- Conférenciers/conférencières
- Événement social en soirée

### Samedi 7 décembre 2024

- L'inscription au Conseil régional de l'Ontario débute à 8 h 30.
- Ouverture de la séance à 9 h
- Élections
- Débat sur les résolutions et recommandations
- Présentations des comités permanents du Conseil régional de l'Ontario
- Conférenciers/conférencières



## Inscription

Cette année, l'inscription se fera entièrement en ligne. Rendez-vous sur <https://register1.unifor.org>. **La date limite pour l'inscription est le 15 novembre 2024.** L'information relative à l'inscription de votre section locale a été envoyée par courriel. En tant que chef de la délégation, il incombe au président ou à la présidente d'inscrire tous les membres de la délégation d'une section locale. Pour inscrire votre délégation, sélectionnez l'un des événements suivants :

1. Réunion des présidentes et présidents du Conseil régional de l'Ontario mercredi 4 décembre 2024 (de 13 h à 17 h).
2. Conseil régional de l'Ontario les 6 et 7 décembre 2024

Pour vous inscrire à plusieurs événements, veuillez fermer la session et en ouvrir une nouvelle pour sélectionner l'événement suivant à l'écran d'accueil. Les sections locales sont encouragées à inscrire une délégation complète ainsi que des déléguées et délégués spéciaux (en tenant compte de nos groupes en quête d'équité) et des observatrices et observateurs pour le Conseil régional de l'Ontario de cette année. N'oubliez pas que lorsque vous inscrivez votre délégation en ligne, vous devez indiquer si une déléguée ou un délégué prévoit de participer à un caucus sur l'équité. L'auto-identification de tout membre restera confidentielle. Tous les caucus sur l'équité sont destinés aux membres qui s'auto-identifient à un groupe en quête d'équité.

## Remarques importantes!

Les membres en poste du comité exécutif et des comités permanents du Conseil régional de l'Ontario doivent être inscrits comme faisant partie de la délégation de votre section locale, en tant que déléguée ou délégué de votre section locale. Si vous avez besoin d'aide pour l'inscription de votre section locale ou éprouvez des difficultés, veuillez envoyer un courriel à l'adresse [Catarina.Xhuli@unifor.org](mailto:Catarina.Xhuli@unifor.org).

## Nombre de déléguées et délégués

Les déléguées et délégués sont les seuls membres de la délégation à avoir à la fois droit de parole et droit de vote au Conseil. Chaque section locale dispose d'un nombre limité de déléguées et délégués en fonction des critères suivants :

- sections locales comptant de 1 à 250 membres - 1 déléguée ou délégué
- sections locales de 251 à 500 membres - 2 déléguées et délégués
- sections locales avec 501 à 750 membres - 3 déléguées et délégués
- sections locales comptant de 751 à 1 000 membres - 4 déléguées et délégués
- sections locales comptant de 1 001 à 1 250 membres - 5 déléguées et délégués

Plus une déléguée ou un délégué supplémentaire par tranche additionnelle de 250 membres. Veuillez consulter les règlements du conseil pour obtenir des renseignements sur les sections locales composées. [Les règlements du Conseil régional de l'Ontario sont accessibles sur le site Unifor.org](#).

Les déléguées spéciales et délégués spéciaux ont droit de parole, mais n'ont pas droit de vote au conseil. Cette catégorie peut inclure des membres de votre comité exécutif, des présidentes ou présidents d'unité ou des membres de groupes en quête d'équité (Autochtones, personnes noires, personnes de couleur, jeunes, personnes ayant une incapacité, femmes ou membres de la communauté LGBTQ).

## Statut de déléguée ou délégué

### Déléguées et délégués

Les déléguées et délégués sont les seuls membres de la délégation à avoir à la fois droit de parole et droit de vote au Conseil. Chaque section locale peut envoyer un nombre limité de délégué(e)s sur la base des calculs. Il n'y a que les déléguées et délégués qui peuvent être candidates et candidats pour des postes faisant l'objet d'un vote de l'assemblée (par ex. postes au sein de l'exécutif du Conseil régional de l'Ontario ou des comités permanents qui ne sont pas des groupes sur l'équité).

### Déléguée spéciale ou délégué spécial

Les déléguées spéciales et délégués spéciaux ont droit de parole, mais n'ont pas droit de vote au conseil. Cette catégorie peut inclure des membres de votre comité exécutif, des présidentes ou présidents d'unité ou des membres de groupes en quête d'équité (Autochtones, personnes noires, personnes de couleur, jeunes, personnes ayant une incapacité, femmes ou membres de la communauté LGBTQ). Les déléguées spéciales et délégués spéciaux appartenant à un groupe en quête d'équité peuvent être candidates et candidats au sein de leur comité d'équité respectif.

### Déléguée supplétes ou déléguée suppléantes

Les déléguées spéciales et délégués spéciaux ont droit de parole, mais n'ont pas droit de vote au conseil. Cette catégorie peut inclure des membres de votre comité exécutif, des présidentes ou présidents d'unité ou des membres de groupes en quête d'équité (Autochtones, personnes noires, personnes de couleur, jeunes, personnes ayant une incapacité, femmes ou membres de la communauté LGBTQ). Les déléguées spéciales et délégués spéciaux appartenant à un groupe en quête d'équité peuvent être candidates et candidats au sein de leur comité d'équité respectif.

### Observatrices et observateurs

Les observatrices et observateurs n'ont ni droit de parole ni droit de vote au conseil et peuvent être des membres qui ne se qualifient pas comme déléguée spéciale ou délégué spécial. Les sections locales peuvent inscrire plusieurs observatrices ou observateurs.

## Élections

Conformément aux règlements du Conseil régional de l'Ontario, les postes vacants seront pourvus pour l'année restante du mandat. Les postes vacants à pourvoir sont les suivants :

- Programme d'aide aux employés et à leur famille - 1

Comités permanents sur l'équité :

- Jeunes travailleuses et travailleurs - 1

REMARQUE : Les postes des comités permanents sur l'équité seront pourvus par élection par les pairs lors de la séance/réunion de leur caucus sur l'équité désigné. Les élections qui se déroulent dans le cadre du conseil auront lieu le samedi 7 décembre. L'inscription et les changements de statut de déléguée ou de délégué seront fermés 1 (une) heure avant le vote. Les mises en candidatures officielles pour les postes au sein de l'exécutif du Conseil régional de l'Ontario et des comités permanents auront lieu pendant le conseil. Conformément aux règlements (article 5 : Élections) :

... une déléguée ou un délégué qui propose la candidature d'une autre déléguée ou d'un autre délégué peut faire une brève déclaration, et toutes les candidates et tous les candidats auront l'occasion de s'adresser aux déléguées et délégués. Veuillez noter que les membres nommés doivent s'assurer du soutien de la présidente ou du président de leur section locale avant d'accepter une nomination. Les sections locales d'origine des membres des comités exécutif et permanent du Conseil régional de

l'Ontario doivent s'engager à apporter leur soutien financier pour la durée du mandat, y compris les coûts liés à votre participation au Conseil régional de l'Ontario en tant que membre de leur délégation pour la durée de votre mandat.

## Résolutions

### Modifications aux règlements

Conformément à l'article 9 des règlements du Conseil régional de l'Ontario concernant les modifications :

« Les règlements du Conseil régional peuvent être amendés par un vote majoritaire des 2/3 pour approuver une résolution soumise par une section locale ou une recommandation du comité exécutif, pourvu que toutes les sections locales aient reçu un préavis de 30 jours de la résolution ou de la recommandation visant à amender les règlements. »

Afin de vous conformer à l'article 9, toute résolution relative à la toute résolution relative à la modification des règlements doit être soumise au plus tard le 1er novembre 2024. Les sections locales recevront un avis au plus tard le 6 novembre 2024.

### Résolutions générales

Les résolutions générales que doit étudier le Conseil régional de l'Ontario doivent être reçues au plus tard 15 jours ouvrables avant l'ouverture du Conseil régional.

**Les résolutions générales doivent donc avoir été reçues d'ici le 15 novembre 2024.** Nous vous encourageons à soumettre vos résolutions par courriel à l'adresse [Catarina.Xhuli@unifor.org](mailto:Catarina.Xhuli@unifor.org) avant cette date.

Les propositions de modification aux règlements et les résolutions peuvent être soumises par courriel à [Catarina.Xhuli@unifor.org](mailto:Catarina.Xhuli@unifor.org)

Consultez le modèle de résolution pour une explication claire de la façon de composer votre résolution.

Conseils pour rendre les résolutions claires et compréhensibles pour tous :

- Ne traitez que d'une seule question principale par résolution.
- Utilisez des phrases claires, directes et courtes.
- Utilisez des mots que vos lecteurs comprendront facilement - évitez le jargon, les abréviations et les acronymes.
- Soyez précis. Expliquez les mesures qui devraient être prises, les changements que vous voulez faire, la façon dont vous voulez le faire, qui doit le faire et quand vous voulez que ce soit fait.



## Exemple de résolution



### Exemple de résolution du Conseil régional de l'Ontario

Le Conseil régional de l'Ontario d'Unifor va :

1. encourager toutes les sections locales de l'Ontario à utiliser le format recommandé pour les résolutions; et
2. encourager toutes les sections locales de l'Ontario à limiter leurs résolutions à 200 mots ou moins.

Parce que :

- Le comité des résolutions a besoin de signatures appropriées pour savoir que la résolution provient d'une section locale et a été approuvée; et
- L'utilisation de mots simples tels que « va » et « parce que » aide les déléguées et délégués à comprendre la résolution, en particulier les nouveaux délégués et déléguées.

Soumis par la section locale d'Unifor :

Jane Smith, présidente

John Smith, secrétaire archiviste

## Caucus sur l'équité

Afin de permettre aux membres des groupes en quête d'équité de se concentrer sur l'important travail de leur caucus et de participer aux caucus qui les concernent. Voici l'horaire des caucus :

### *Vendredi 6 décembre*

Caucus de la condition féminine - Dîner

Caucus des travailleuses et travailleurs noirs, autochtones et de couleur - Collation de l'après-midi

Caucus LGBTQ - Collation de l'après-midi

### *Samedi 7 décembre*

Caucus des jeunes travailleuses et travailleurs - Déjeuner

Caucus des travailleuses et travailleurs ayant une incapacité - Dîner

En fonction de l'heure, des repas ou des collations peuvent être fournis. Veuillez noter que les caucus sur l'équité sont destinés aux membres qui s'auto-identifient à un groupe en quête d'équité, les alliés ne seront pas invités à y participer.

## Hébergement et déplacements

### Hôtel

Un bloc de chambres a été réservé à l'hôtel suivant :

#### **Hôtel Sheraton Centre Toronto**

123 rue Queen Ouest, Toronto

Le tarif est de 246 \$ par nuit pour une chambre traditionnelle.

Veuillez faire vos réservations sous le Conseil régional de l'Ontario d'Unifor - décembre 2024.

[Réservez en ligne votre tarif de groupe pour le Conseil régional de l'Ontario d'Unifor 2024.](#)

**La date limite pour réserver un bloc est le jeudi 7 novembre 2024.**

### Déplacements

#### **Rabais d'Air Canada**

Air Canada offre un rabais à nos déléguées et délégués qui voyageront par avion. Si vous souhaitez profiter de ces rabais, veuillez communiquer avec Air Canada au 1-888-247-2262 (au Canada), ATS 1-800-361-8071 (pour les malentendants) ou en ligne à [aircanada.com](http://aircanada.com). Peu importe la classe, veuillez indiquer le code promotionnel **RH4RA6R1**.

#### **Rabais VIA Rail**

VIA Rail offre un rabais de 5 % sur le tarif le plus bas en classe Économie, Économie Plus, Affaires, Affaires Plus et Voiture-lits. Si vous désirez profiter de ces rabais, veuillez communiquer avec VIA Rail au 1-888-842-7245 (au Canada), ATS 1-800-268-9503 (pour les malentendants) ou en ligne à [viarail.ca](http://viarail.ca). Peu importe la classe, veuillez indiquer le code promotionnel 811133..

## Accessibilité

Unifor cherche à rendre tous les rassemblements et événements syndicaux accessibles et exempts d'obstacles.

Si vous avez besoin de certaines mesures d'adaptation particulières relatives à un besoin protégé par les droits de la personne (incapacité visuelle ou auditive, mobilité réduite, problème d'endurance, besoin d'aide), nous vous invitons à nous fournir toute l'information pertinente afin que nous puissions prendre toutes les mesures raisonnables pour éliminer tous les obstacles à votre participation à l'événement. Veuillez envoyer vos demandes par courriel

à [Catarina.Xhuli@unifor.org](mailto:Catarina.Xhuli@unifor.org)

## Services de garde d'enfants

Des services de garde d'enfants seront offerts pendant le Conseil régional de l'Ontario. Vous trouverez dans la trousse d'information le formulaire d'inscription au service de garde d'enfants d'Unifor. **Ce formulaire doit être retourné dûment rempli au plus tard le 8 novembre 2024.**

Veuillez remplir le formulaire d'inscription au service de garde d'enfants et le retourner par télécopieur au soin de Laurie Wright au Centre familial d'éducation d'Unifor au numéro 519 389-3544 ou par courriel à l'adresse [fecchildcare@unifor.org](mailto:fecchildcare@unifor.org).

## Résumé des échéances

Veuillez prendre note des principales dates limites pour le prochain Conseil régional de l'Ontario :

- Date limite pour les propositions de modification aux règlements - 1er novembre 2024
- Date limite pour les réservations à l'hôtel Sheraton Centre Toronto - 7 novembre 2024
- Date limite pour l'inscription au service de garde d'enfants - 8 novembre 2024
- Date limite pour les résolutions générales - 15 novembre 2024
- Date limite pour l'inscription à l'événement - 15 novembre 2024

Les renseignements de la trousse de convocation, les règlements du Conseil régional et les mises à jour pour cette réunion seront affichés sur [la page de l'événement du Conseil régional de l'Ontario de 2024 sur le site Web d'Unifor](#).

